



## **Herbicide Predicade pour mauvaises herbes à feuilles larges de DuPont Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B accélérée, sous-catégories 3.10**

**Numéro de la demande :** 2016-2186  
**Demande :** Demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modification à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Predicade pour mauvaises herbes à feuilles larges de DuPont  
**Numéro d'homologation :** 31713  
**Matières actives (m.a.) :** Thifensulfuron-méthyle (MMM) et tribénuron-méthyle (MEX)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2678960

### **Contexte**

L'herbicide Predicade pour mauvaises herbes à feuilles larges de DuPont contient 25 % p/p chacun de thifensulfuron-méthyle et de tribénuron-méthyle (herbicides du groupe 2). Il est homologué pour la suppression ou la répression sélective en postlevée de mauvaises herbes dans le blé (de printemps, d'hiver et dur), l'orge de printemps et l'avoine non contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées, ainsi que dans certaines cultures de graminées destinées à la production de fourrage et de semences à la grandeur du Canada. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La présente demande a pour objet de modifier l'homologation de l'herbicide Predicade pour les mauvaises herbes de DuPont afin d'inclure le mélange en cuve suivant :

L'herbicide Predicade pour les mauvaises herbes de DuPont (15 g m.a./ha) + l'herbicide Predicade pour les graminées nuisibles de DuPont (5 g m.a./ha) + l'herbicide Perimeter II (70 g m.a./ha) + le MCPA ester (280 g e.a./ha) pour une utilisation en postlevée dans le blé (de printemps, d'hiver et dur) cultivé dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix de Colombie-Britannique.

## **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise puisqu'il n'y a pas de modification aux propriétés chimiques du produit. De même, les évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas essentielles puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application des produits composant le mélange, demeure inchangé.

## **Évaluation de la valeur**

Ce nouveau mélange en cuve fournira aux producteurs céréaliers de l'Ouest du Canada une nouvelle option de traitement contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles, et ce, d'un seul coup, ce qui fournira aussi de multiples modes d'action qui peuvent aider la gestion de la résistance des mauvaises herbes.

Étant donné que ce nouveau mélange en cuve n'introduira pas un nouveau mode d'emploi n'apparaissant actuellement pas sur les étiquettes de l'herbicide Predicade pour mauvaises herbes à feuilles larges de DuPont ou de l'herbicide Predicade pour graminées nuisibles de DuPont, l'ajout de ce nouveau mélange en cuve sur l'étiquette de l'herbicide Predicade pour mauvaises herbes à feuilles larges de DuPont peut être justifié sans avoir à fournir de renseignements ou de données supplémentaires sur la valeur, conformément aux *Lignes directrices sur la valeur – Nouveaux produits phytosanitaires et modification des étiquettes* ([http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt\\_formats/pdf/pubs/pest/pol-guide/value-guide-valeur/guide-valeur-fra.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt_formats/pdf/pubs/pest/pol-guide/value-guide-valeur/guide-valeur-fra.pdf)) publiées en avril 2016.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation en objet et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Predicade pour mauvaises herbes à feuilles larges de DuPont de manière à ajouter la nouvelle combinaison de mélange en cuve avec l'herbicide Perimeter II + le MCPA ester + l'herbicide Predicade pour graminées nuisibles de DuPont, pour la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées nuisibles.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

2635205

2016, Rationale to Support the Tankmix of PP-2525 Herbicide + DuPont Predicade Grass + Perimeter II Herbicide + MCPA Ester, DACO: 10.1,10.2

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.